

Autorité bancaire européenne: nomination du président

2019/0902(NLE) - 14/03/2019 - Texte adopté du Parlement, 1ère lecture/lecture unique

Le Parlement européen a décidé, par 287 voix pour, 179, contre et 81 abstentions, d'approuver la nomination de José Manuel Campa en tant que président de l'Autorité bancaire européenne pour une période de cinq ans.

Pour rappel, le règlement (UE) n° 1093/2010 du Parlement européen et du Conseil instituant une Autorité européenne de surveillance (Autorité bancaire européenne) dispose que le président de l'ABE est désigné sur la base de ses qualifications, de ses compétences, de sa connaissance des établissements et des marchés financiers ainsi que de son expérience en matière de surveillance et de réglementation financière, dans le cadre d'une procédure de sélection ouverte.

Le 19 février 2019, le conseil des autorités de surveillance de l'Autorité bancaire européenne a sélectionné José Manuel Campa comme président de l'Autorité et en a informé le Parlement.

Le Parlement a déploré que tous les candidats étaient des hommes et que les femmes restaient sous-représentées aux postes de direction dans le secteur bancaire et des services financiers. Il a exigé que l'équilibre hommes-femmes soit respecté lors de la prochaine nomination. Il a appelé tous les organes et institutions de l'Union et des États membres à mettre en œuvre des mesures concrètes afin de garantir l'équilibre hommes-femmes.